



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

A 31

Question écrite n° 3105

### Texte de la question

Reprenant les termes de la question écrite qu'elle avait posée le 29 mai 2007 sous la précédente législature demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le fait que pour les transports de marchandises, le chemin de fer est moins polluant et génère beaucoup moins de nuisances que le transport routier. En l'espèce, elle souhaiterait savoir s'il ne pense pas qu'il conviendrait de favoriser le transport ferroviaire par un rééquilibrage économique d'autant plus justifié que à la différence du transport routier, le transport ferroviaire paye l'intégralité du coût des infrastructures. Dans cette logique, elle souhaiterait savoir s'il est favorable à l'instauration d'une redevance payée par les poids lourds sur les sections gratuites d'autoroutes. Dans un premier temps, elle souhaiterait notamment savoir si le projet de péage prévu pour les poids lourds en Alsace ne pourrait pas être étendu au cas de l'autoroute A 31 en Lorraine.

### Texte de la réponse

Le Premier ministre a indiqué dans son discours de politique générale du 3 juillet 2007 que la fiscalité écologique devait émerger dans notre droit et, en particulier, qu'il n'était plus possible que les poids lourds circulant sur nos routes le fassent en totale franchise fiscale alors qu'ils engendrent des nuisances, des risques et des coûts pour les infrastructures qu'ils empruntent. Cette question constitue l'un des sujets majeurs qui ont été abordés à l'occasion des débats du Grenelle de l'environnement. Elle figure dans les propositions du groupe de travail « Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie ». Le Président de la République a retenu l'idée d'une écotaxe à laquelle seront soumis les poids lourds sur le réseau routier. Le Gouvernement proposera au Parlement les mesures législatives nécessaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3105

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Écologie, développement et aménagement durables

**Ministère attributaire :** Écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 août 2007, page 5203

**Réponse publiée le :** 27 novembre 2007, page 7491